**DEFENSE DE L’ANIMAL EN BREF**

**À propos de Défense de l'Animal**

Fondée en 1928, Défense de l'Animal (CNDA) est l'organisation de protection animale la plus vaste de France, avec 270 refuges et associations SPA indépendants. Son siège social national est à Lyon.

La CNDA s'engage à garantir le bien-être de dizaines de milliers d'animaux, à leur trouver une nouvelle famille aimante, et à lutter contre toutes les formes de maltraitance. Elle mène des opérations de sauvetage d’urgence, des campagnes pour sensibiliser le public et des actions de lobbying auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer la loi.

En 2024, la Confédération a initié un ambitieux programme de développement, baptisé « les 4F » (Fédérer, Former, Financer et Faire-Savoir) au service des refuges.

Elle a lancé :

-la webradio des refuges (www.defensedelanimal.fr/laradio)

-une académie en ligne (www.defensedelanimal.fr/lacademie) pour les salariés et bénévoles du Réseau

-un nouveau magazine (www.defensedelanimal.fr/lemagazine)

-un numéro d’appels aux dons par SMS (www.defensedelanimal.fr/jedonne)

Quelques chiffres-clés :

- 270 associations indépendantes affiliées (www.defensedelanimal.fr/refuge)

- 1 400 salariés (dans les associations), 10 salariés au siège (Lyon)

- Plus de 3 200 bénévoles

- Plus de 200 000 chiens, chats, NAC et autres animaux en détresse accueillis, soignés, nourris chaque année

- La CNDA fêtera ses 100 ans en 2028